

Communauté de Communes La Grandvallière



Procès-Verbal du Conseil Communautaire Du 16 Juillet 2024

.....
Présents : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CLEMENT Robert, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, PIRAZZI Philippe, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BOUCHOT Nathalie, CHARTON Jean-Jacques, COTTER Marie-Angélique, FICHOT Christine, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRON Hervé, RICHARD Jean, SILVA Anne-Laure

Absents : BOURGEOIS Thierry

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à CLÉMENT Robert

MICHELLI Patricia à CUBY Tanguy

RICHARD Jean à JARNO Pascal

FICHOT Christine à DELACROIX Jean-Luc

NOUVELOT Ghislaine à RIGOULOT Marie-Pascale

PIRON Hervé à VESPA Françoise

Secrétaire de séance : GRAPPE Bernadette

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 22

.....
ORDRE DU JOUR :

Jean-Claude BAUDURET, Maire de la Chaumusse vous propose en marge du conseil communautaire de visiter le nouveau bâtiment du pôle scolaire les Prés Ferrey regroupant les écoles de Saint-Pierre et La Chaumusse. La visite est proposée à 19h00. Le lieu de rendez-vous est à la salle des fêtes de la Chaumusse

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 21 Mai 2024

1. Budget Primitif – Budget annexe- Zone des Dadonins
2. Créances irrécouvrables Ecole de Musique
3. Tableau des emplois
4. RIFSEEP Centre Culturel du Grandvaux
5. Demande de financement- Opération réhabilitation – Espace Santé
6. Demande de financement au Département – Zone des Dadonins
7. Point Haut Débit – Avenant à la convention
8. Adhésion Banque de Gestion des Entreprises
9. Demande de subvention Commission Fond/ Biathlon du Comité Départemental de ski du Jura
10. Délégation de fonctions – Pouvoirs du Président
11. Modification pour extension des attributions de la Régie de recettes de l'Office de Tourisme

Madame la Présidente propose à l'assemblée, faute d'éléments, de supprimer le point suivant de l'ordre du jour :

7. Point Haut Débit – Avenant à la convention

Les délégués donnent leur accord.

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 18 Juin 2024 : 21 voix pour et 2 abstentions

1. Budget Primitif – Budget annexe- Zone des Dadonins

Madame la Présidente expose à l'assemblée le contenu du budget en résumant les orientations générales et propose d'adopter le budget primitif du budget annexe de l'exercice 2024 pour la zone des Dadonins comme suit :

Section	Dépenses
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	169 000€
Recettes	169 000€
INVESTISSEMENT	
Dépenses	139 000€
Recettes	139 000€

→Vote : à l'unanimité

2. Créances irrécouvrables Ecole de Musique

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget concerné.

Cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Il s'agit de créances éteintes dans les deux cas suivants : jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective et rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à procédure de surendettement.

Les justifications juridiques figurent au dossier.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à :

- Budget principal 2024 : 245.75 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé à la présente assemblée de constater l'extinction de créances.

→Vote : unanimité

3. Tableau des emplois

Considérant le bon fonctionnement du service culturel de l'Ecole de Musique Intercommunale de la Communauté de Communes La Grandvallière,

Vu l'avis favorable émis lors du CST du 09 Juillet 2024,

Madame la Présidente propose à compter du **01 septembre 2024**, de :

- De supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 4 heures
- De créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 3 heures
- De supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 5.75 heures

- De créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 3 heures
- De supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe à temps non complet de 5 heures
- De créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 5 heures
- De supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 10 heures
- De créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 10 heures
- De supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 10.33 heures
- De créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 10.33 heures
- De supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 10 heures
- De créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 10 heures
- De supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 5.75 heures
- De créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 5.75 heures
- De supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 1.00 heure
- De créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 1.00 heure
- De supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 1.50 heures
- De créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 1.50 heures
- De supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 3.50 heures
- De créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 3.50 heures

Vu la demande de mutation partielle à hauteur de 6 heures reçue par l'Ecole Départementale de Musique et de Théâtre de la Haute Saône (EDM 70) pour un agent titulaire sur un poste à temps non complet de 9heures, Vu l'écrit de l'agent demandant sa mutation pour 6 heures à l'Ecole Départementale de Musique et de Théâtre de la Haute Saône (EDM 70),

Madame la Présidente propose à compter du 01Septembre 2024, de :

- De supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 9 heures
- De créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 3 heures

→Vote : à l'unanimité

4. RIFSEEP – Centre Culturel du Grandvaux

Madame la Président explique que l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves a été instauré dans le RIFSEEP depuis 2018, avec des modalités d'attributions qui précisent notamment un plafond de 600 € maximum pour un agent à temps plein.

Les montants du régime indemnitaires sont révisables à minima tous les trois ans. N'ayant jamais effectué de modification pour le service culturel, il est proposé d'augmenter le plafond à 700€ pour un agent à temps plein.

→Vote : unanimité

5. Demande de financement – Opération Réhabilitation – Espace Santé

Madame la Présidente rappelle les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celle du 23/10/2023 confiant au SIDEC un mandat de maîtrise d'ouvrage, et celle du 25/04/2024 confiant la maîtrise d'œuvre de l'opération au cabinet AD+ Architectes associés,

Considérant les dispositifs de subventions mobilisables pour cette opération, Madame la Présidente propose de solliciter les subventions mobilisables pour cette opération notamment celle de l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL, celle du Conseil Départemental du Jura au titre des Aides aux Territoires, celle de la Région Bourgogne Franche Comté au titre des Territoires en Action, celle de l'Europe au titre du FEDER, et tout autre programme susceptible d'aider l'opération,

Elle précise que la collectivité doit s'engager à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe et du FCTVA.

→Vote : **unanimité**

6. Demande de financement au Département – Zone des Dadonins

Madame la Présidente explique que la zone des Dadonins n'est pas aménagée or nous avons régulièrement des demandes pour des installations d'entreprises et d'activités. Il semble donc nécessaire réfléchir à son aménagement pour pouvoir vendre, louer ou accompagner au mieux les futurs porteurs de projets. Une étude de relevé géomètre ainsi que des propositions d'aménagement et de d'implantation ont été préconisées

La Communauté de communes La Grandvallièrre peut déposer un dossier de subvention au titre de l'aide au territoire auprès du Département. Le taux subventionnable est de 20%

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financiers	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	Sollicité	29 963€	30 %
Autre subvention État	Sollicité		
A préciser : Territoire d'industrie – Fond friche		19 974€	20 %
Fonds européens		€	%
Conseil départemental	Sollicité	19 974€	20%
Conseil régional		€	%
Autres financeurs publics		€	%
A préciser :			
Sous-total		€	%
Autofinancement		29 963€	30%
Coût HT PREVISIONNEL		99 874€	

→Vote : **unanimité**

7. Point Haut-Débit – Avenant à la convention

Point retiré de l'ordre du jour

8. Adhésion Banque de Gestion des Entreprises

Mme la Présidente présente l'association **Banque de Gestion des entreprises (BGE)**

BGE Franche-Comté, acteur majeur de l'accompagnement à la création / reprise d'entreprise

Les équipes travaillent au service des porteurs de projet, des entrepreneurs et du développement économique de votre territoire.

Option II : La Communauté de Communes la Grandvallièrè devient membre de soutien et reçoit annuellement les données chiffrées correspondant à son territoire.

BGE Franche-Comté reçoit en moyenne 3 500 personnes en Franche-Comté (porteurs de projet pour la création / reprise d'entreprise, entrepreneurs déjà installés, hébergés en pépinières OU en formation).

Les données fournies sont extraites de l'année N-1 et transmises de manière anonyme.

Il est proposé d'adhérer à cette association. Le montant de l'adhésion est de 250 €

→Vote : **unanimité**

9. Demande de subvention Commission Fond/Biathlon du Comité Départemental de ski du Jura

Mme la présidente rappelle que la commission Fond Biathlon a sollicité toutes les communautés de communes du territoire pour une demande de subvention.

Ce soutien permettra d'offrir les meilleures conditions d'encadrement aux jeunes concernés

Les communautés de communes environnantes ont délibéré un montant entre 1000 et 2000€ en faveur de la commission.

Il est proposé de verser une subvention de 1500 € à la commission Fond Biathlon pour le soutien à son activité

→Vote : **unanimité**

10. Délégations de fonctions – Pouvoirs du Président

Afin de modifier le fonctionnement des régies de recettes, nous sommes jusque-là dans l'obligation de prendre une délibération en conseil communautaire.

Le comptable public nous a indiqué qu'il était possible et indiqué, que la Présidente ait le pouvoir de modifier la régie directement.

Il est proposé d'étendre la délégation de Mme la Présidente à la gestion des régies de recettes et d'avances de la collectivité comme suit

La délégation à Madame la Présidente pour la durée du mandat et à compter du 16 Juillet 2024, pour les attributions suivantes :

- Accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Fixer les tarifs liés au fonctionnement de la régie de recettes de l'Office de Tourisme Intercommunal Haut Jura Grandvaux (tarifs n'ayant pas le caractère de taxe ou de redevance),
- Fixer les tarifs liés au fonctionnement de la régie de recettes de l'Ecole de Musique Intercommunale de Saint Laurent en Grandvaux (tarifs n'ayant pas le caractère de taxe ou de redevance).
- Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation et le règlement de contrats et conventions, et leurs avenants, hors délégations de service public, n'excédant pas 10 000 € euros HT et n'engageant pas la Communauté de Communes plus de 3 ans.
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.

→Vote : unanimité

11. Modification pour extension des attributions de la Régie de recettes de l'Office de Tourisme

Madame la Présidente explique que l'extension des attributions de la régie de recettes de l'Office de tourisme porte sur la mise en place du PLBS (paiement par empreinte bancaire) ; système qui fera gagner du temps aux hôtesses et sécurisera les paiements.

Elle propose donc d'étendre les attributions de la régie de recettes de l'Office de Tourisme à ce mode de recouvrement.

→Vote : unanimité

La séance est levée 20h59

Le secrétaire de séance



GRAPPE Bernadette

La Présidente

VESPA Françoise

